

## LA POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DE LA REUSSITE EDUCATIVE

### *Document d'orientation préparatoire au conseil municipal du 26 septembre 2022*

*La réussite éducative représente un enjeu majeur de politique publique. Elle se définit comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant de son plus jeune âge à son entrée dans la vie adulte. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et veille dans le même temps à l'épanouissement personnel et à la qualité de la relation aux autres. Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à lui donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Elle s'adresse prioritairement à ceux qui sont le plus en difficulté et dans les territoires les plus défavorisés. Elle se réfère aux valeurs et objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.*

*A Louviers, la réussite éducative concerne de nombreux acteurs et mobilise d'importants financements. Au sein des services de la Ville, elle est impulsée et mise en œuvre par le pôle « Vie éducative et sportive » sur la base d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.*

*Ce document d'orientation présente les enjeux du territoire lovérien en matière de réussite éducative et souligne la place accordée au continuum éducatif et au soutien à la parentalité dans la définition et la conduite des actions municipales. Les orientations politiques proposées indiquent les priorités à court et moyen terme pour œuvrer utilement à la réussite éducative de tous.*

### SOMMAIRE

#### **I – Les enjeux du territoire en matière de réussite éducative**

1. Des fragilités confirmées par le diagnostic de territoire
2. De nombreux instruments juridiques au service de la réussite éducative
3. Des moyens spécifiques déployés par la ville de Louviers

#### **II – Continuum éducatif et parentalité sont les deux piliers de l'action municipale en faveur de la réussite éducative**

1. Le continuum éducatif
2. Le soutien à la parentalité

#### **III – Orientations politiques**

1. Simplifier la gouvernance
2. Renforcer l'évaluation des actions menées
3. Petite enfance : évaluer la possibilité de création d'un centre de loisirs pré-maternel
4. Recourir aux mesures de responsabilisation alternatives aux sanctions éducatives
5. Développer l'offre médico psycho pédagogique
6. Promouvoir une approche inclusive de la réussite éducative
7. Lutter contre le harcèlement à l'école
8. Renforcer les liens entre l'Education nationale et le secteur périscolaire
9. Améliorer l'accompagnement des mineurs isolés

### 1. Des fragilités confirmées par le diagnostic de territoire

Plusieurs indicateurs révèlent des fragilités spécifiques au territoire lovérien qui ne sont pas sans lien avec le sujet de la réussite indicative. Les situations de fragilité sont polymorphes : pauvreté, addictions, chômage des jeunes, handicap, situations familiales précaires. Ainsi, en matière de parentalité, il ressort qu'en 2018, 23,90% des familles lovériennes étaient monoparentales, ce qui représente 12,5% de plus que la moyenne nationale.

L'existence de deux quartiers d'éducation prioritaire – Maison Rouge et les Acacias – permet le déploiement de dispositifs spécifiques en matière de réussite éducative, notamment dans le cadre du contrat de ville. En effet, ces zones d'habitation sont significativement plus touchées par la pauvreté et les indicateurs de fragilité y sont dominants :

- Niveau de revenus faible, constitués principalement de minimas sociaux importants ;
- Forte concentration monoparentale ;
- Taux de chômage des jeunes plus important.

### 2. De nombreux instruments juridiques au service de la réussite éducative

Dès 2014, la ville de Louviers s'est engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans une démarche de convention territoriale globale (CTG) entrée en vigueur en 2016 et renouvelée en 2019. Ce document stratégique fait de la réussite éducative un pilier de l'action municipale en s'appuyant sur un continuum d'interventions éducatives et sociales sur le territoire.

En cohérence avec la CTG, le « Projet éducatif de territoire » (PEdT), incluant à terme le « contrat enfance jeunesse » (CEJ), formalise une démarche permettant à la collectivité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatif. Ce PEDT est conçu en partenariat avec les services de l'Etat (Education nationale, CAF et DDCS). Il constitue un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

D'autres documents viennent également compléter ou préciser le PEDT, à l'instar de la convention relative au « Plan Mercredi » conclue entre la Ville de Louviers, la préfecture de l'Eure, la direction des services départementaux de l'Education nationale et la Caisse d'allocations familiales. Il s'agit à travers cette « charte qualité plan mercredi », d'organiser l'accueil du mercredi autour de quatre axes :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Enfin, à l'échelle des services de la ville, les projets des services « Petite enfance » et « Vie scolaire et périscolaire » et « Jeunesse, famille, animation de la vie sociale » du pôle « Vice éducative et sportive » définissent les objectifs et les modalités d'actions en faveur de la réussite éducative.

### **3. Des moyens spécifiques déployés par la ville de Louviers**

Au-delà des obligations légales et réglementaire, et malgré un contexte budgétaire très contraint, la municipalité a fait le choix de traduire en moyens supplémentaires la priorité donnée à la réussite éducative.

Parmi ces moyens humains et financier, il convient notamment de mentionner :

- La présence d'un(e) Atsem par classe en maternelle, alors que l'obligation réglementaire est d'un(e) Atsem par école ;
- L'existence d'une Caisse des écoles dotée d'un budget dédié et sanctuarisé malgré le contexte budgétaire. La Caisse des écoles permet de financer la gratuité des fournitures scolaires, des classes transplantées notamment au bénéfice des écoles du réseau d'éducation prioritaire, des transports pour les sorties scolaires, etc.
- L'organisation d'une conférence éducative annuelle, initiée par la Ville en lien avec l'Education nationale ;
- La mise à disposition d'éducateurs sportifs dans les écoles, ainsi que d'un dumiste pour l'apprentissage de la musique ;
- La mise à disposition des publics scolaires d'équipements sportifs et culturels municipaux et intercommunaux.

Il est remarquable de noter que les dispositifs consacrés à la réussite éducative mobilisent, outre les agents municipaux, une quinzaine de bénévoles pour un total de 1920 heures à l'année.

---

## **II – CONTINUUM EDUCATIF ET PARENTALITE SONT LES DEUX PILIERS DE L'ACTION MUNICIPALE EN FAVEUR DE LA REUSSITE EDUCATIVE**

---

Le projet de réussite éducative de la Ville de Louviers intègre l'articulation de divers dispositifs et la coordination des actions qui en découlent. La réussite éducative consiste également à faire vivre les réseaux institutionnels et relationnels permettant de constituer autour de l'enfant le maillage nécessaire à la construction de son parcours.

Dans ce cadre, le projet municipal de réussite éducative poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser les apprentissages ;
- Soutenir les parents dans leur fonction éducative et renforcer leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Permettre l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Afin d'atteindre ces objectifs, les dispositifs déployés s'articulent autour de deux piliers : le continuum éducatif et le soutien à la parentalité.

## 1. Promouvoir le continuum éducatif

C'est autour de la réalité de l'enfant, de ses besoins, de ses rythmes, que doit s'organiser son éducation. Sans nier les ruptures nécessaires et les spécificités des projets, il nécessite une articulation des différentes actions éducatives, en recherchant le maximum de cohérence, des projets articulés et des interventions pluridisciplinaires. Le continuum éducatif, entre les différents âges de l'enfance et de l'adolescence, justifie ainsi la recherche de projets articulés, le travail transversal sans pour autant effacer les identités professionnelles respectives.

C'est dans cet esprit que la municipalité déploie les actions suivantes qui ont concerné en 2021-2022, **492 jeunes accompagnés dans le cadre d'un projet de réussite éducative.**

### a) Petite enfance

- Ouverture, en réseau d'éducation prioritaire, de **classes de très petite section** pour les enfants à partir de l'âge de 2 ans et demi. Cela concerne une trentaine d'enfants scolarisés dans les écoles de la Souris Verte et du Chat Perché. La Toute Petite Section peut fonctionner en demi-journées : une matinée d'école et une après-midi de repos à la maison.
- Le **dédouement des classes** dans les écoles maternelles puis en CP/ CE1 dans les quartiers d'éducation prioritaire.
- L'ouverture d'une **Unité d'Enseignement en Maternelle (UEMA)** pour enfants autistes à l'école Salengro, avec la mise à disposition d'une Atsem.
- Emploi d'un **psychologue** petite enfance à hauteur de 20h /semaine.

### b) A partir de l'école primaire

- **Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**, dispositif CAF porté par le centre social Pastel : son objectif est de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement. Les actions mises en œuvre dans le cadre du CLAS ont lieu en dehors du temps scolaire et sont centrées sur le soutien aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires à la vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école. L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école et celui de la famille comme premier éducateur de l'enfant. En 2021-2022, la CLAS a concerné 63 jeunes Lovériens.
- **Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED)** rassemble des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.
- **Le Programme de Réussite Educative (PRE)** propose un soutien individualisé à des élèves en difficulté scolarisés dans le réseau d'éducation prioritaire (Maison Rouge et

les Acacias). Ce programme prend la forme d'un soutien éducatif, scolaire, culturel et social ; les activités mêlent soutien scolaire, écoute de l'enfant et activités récréatives en famille. Ce programme est administré par la Caisse des écoles, avec un budget dédié de 102 320 euros annuels, principalement financé par l'Etat. D'un point de vue fonctionnel, le PRE est porté par la direction jeunesse-famille et vie sociale. 62 enfants en ont bénéficié au cours de l'année scolaire 2021-2022.

- **Les vacances apprenantes** : dispositif mis en place au lendemain du confinement du printemps 2020, il vise à assurer la consolidation des apprentissages et entend contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels. Les vacances apprenantes reposent sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances. Elles ont concerné 38 jeunes lovériens en 2022.
- **La prévention du décrochage scolaire** au travers d'actions de soutien scolaire (ateliers Déclik) et de tutorat.
- **Le conseil municipal des jeunes (CMJ)** repensé à travers des actions liées à l'apprentissage de la citoyenneté

c) A destination des adolescents et jeunes adultes

Divers dispositifs sont proposés au public adolescent et aux jeunes adultes pour l'éveil à la citoyenneté ou l'insertion professionnelle.

Ainsi, parmi les 171 stagiaires accueillis en 2021 au sein des services municipaux, la moitié avait moins de 20 ans.

La Ville de Louviers accueille également des jeunes (5 en 2022) dans le cadre du **Service national universel**. En ce qui concerne le **service civique**, 10 jeunes ont été recrutés en 2021 dans le cadre de ce dispositif.

Les chantiers jeunes ont concerné une cinquantaine de Lovériens en 2022 tandis que l'**Académie citoyenne**, dispositif unique en France, permet depuis l'été 2021 à une dizaine de jeunes Lovériens âgés de 18 ans de découvrir les différentes facettes de leur citoyenneté nationale et européenne dans le cadre d'un séjour de deux semaines en immersion.

Enfin, la ville a proposé en 2022 des formations citoyennes (Bafa + PSC1) à 42 jeunes.

## 2. Le soutien à la parentalité

Les structures familiales prennent aujourd'hui de multiples formes. Du fait de cette évolution, les places de chacun et les rapports entre les différents membres qui la composent sont bouleversées. La place de l'enfant au sein de la famille et dans la société a ainsi évolué. L'enfant est considéré aujourd'hui comme une personne à part entière ; il parle et doit être écouté. A ce titre, l'enfant a son mot à dire comme acteur de sa propre éducation.

Dans ce contexte, les parents ont parfois l'impression de devoir se soumettre à des injonctions paradoxales de la part de la société. Il faut, par exemple, avoir de l'autorité mais

ne pas être autoritaire ; il faut accompagner l'enfant mais favoriser son autonomie ; le laisser faire ses expériences tout en le (re)cadrant. Bien d'autres facteurs interviennent dans l'évolution de l'exercice de la parentalité : le contexte politique, économique, culturel, les mutations sociales avec une exigence scolaire plus importante, la prise en compte des évolutions technologiques.

Dans cet environnement qui subit des transformations rapides et peut générer des angoisses, il s'agit de réussir à mieux accompagner les familles dans la construction d'un projet parental au bénéfice de leur enfant ; de reconnaître leurs valeurs et pratiques familiales sans jugement, de partir de leurs ressources et compétences plutôt que des difficultés.

L'accueil adapté des publics fragiles est primordial et doit concerner au premier chef les familles monoparentales, les parents porteurs de handicap, souffrant d'une maladie chronique, les parents mineurs, sans emploi, les couples en instance de séparation, etc. Favoriser autant que de besoin le recours aux droits, simplifier les démarches, humaniser les relations : tel est le cadre de l'action municipale à travers de nombreux dispositifs tels que :

- **Des temps consacrés à la parentalité** : café des parents, temps des parents, groupes de discussion ont bénéficié à plus d'une centaine de parents au cours de l'année écoulée.
- Des **cours d'alphabétisation** dispensés dans les centres sociaux Pastel (133 bénéficiaires) et la Chaloupe (133 bénéficiaires). 24 nationalités différentes ont été recensées dans le cadre de ce dispositif.
- Le soutien financier à l'**Association Passage** (à hauteur de 32 500 euros annuels) lieu d'accueil enfants-parents. L'association crée du lien social en permettant à des parents de rencontrer des professionnels bienveillants et d'autres parents dont certains sont parfois confrontés aux mêmes problématiques qu'eux.
- Le recrutement d'un **conseiller numérique** vise également à accompagner les parents dans l'accomplissement de leurs démarches administratives dont certaines sont en lien avec l'éducation de leurs enfants.

Au total, on recense dans le cadre des actions de soutien à la parentalité près, de 2800 participations à des actions de parentalité. 57 jeunes ont été accompagnés par le référent famille de la Chaloupe, en lien avec les opérateurs locaux (PRE, Education nationale, Mission locale, associations en lien avec les mineurs isolés). 20 familles ont bénéficié d'un accompagnement individualisé par le référent famille du centre social Pastel.

---

### III – ORIENTATIONS POLITIQUES

---

La réussite éducative est un enjeu de société qui impose la mobilisation de tous. A l'échelle d'une ville comme Louviers, il s'agit de promouvoir une vision globale et transversale d'un sujet au cœur de notre projet de territoire et qui touche à de nombreuses politiques publiques.

Les orientations suivantes visent à améliorer l'efficacité des dispositifs existants tout en proposant des actions nouvelles pour éviter certains angles morts qui sont autant de pertes de chances en matière de réussite éducative.

#### **1. Simplifier la gouvernance**

CTG, CLAS, PEDT, PRE, CEJ.... On ne compte plus le nombre de dispositif en lien avec la réussite éducative. Avec, pour chacun, son comité de pilotage, ses comités techniques, son autorité de tutelle, ses règles de financement. La pratique montre qu'il existe parfois des orientations voire des injonctions contradictoires entre les différents dispositifs, ce qui nuit clairement à la cohérence d'ensemble et à l'efficacité des politiques publiques.

Pour arrêter de travailler en silo et promouvoir une transversalité effective, il est souhaitable d'œuvrer à une convergence – pourquoi pas même une fusion – des dispositifs dans le cadre d'un projet de territoire concerté avec l'ensemble des partenaires. A ce titre, la Ville de Louviers proposera à ses partenaires (préfecture, Dasen, CAF) un comité de pilotage unique consacré à la réussite éducative agrégeant les comités de pilotage spécifiques à chacun des dispositifs.

Il s'agira aussi d'accorder une place toujours plus importante des habitants dans la gouvernance de la politique publique en faveur de la réussite éducative, qu'il s'agisse des bénévoles ou des membres élus dans les instances représentatives que sont notamment les conseils d'établissement, la commission petite enfance, etc.

#### **2. Renforcer l'évaluation des actions menées**

Il existe de nombreux dispositifs de soutien à la réussite éducative, mais il est souvent difficile de mesurer l'efficacité des actions menées auprès des publics bénéficiaires.

Il serait ainsi souhaitable, en lien avec les différents partenaires de la ville, de définir des critères d'évaluation du succès, à court et moyen terme, des dispositifs déployés et de rendre compte des résultats obtenus, ou non, afin de les adapter aux besoins identifiés.

#### **3. Petite enfance : évaluer la possibilité de création d'un centre de loisirs pré-maternel**

Un centre pré-maternel est un dispositif d'accueil mis en place entre un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE, crèche) et un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH, centre de loisirs). Il permet de réunir les enfants et les professionnels des deux entités afin de proposer l'accueil le mieux adapté aux besoins des tranches d'âges. Un des objectifs de ce dispositif est la transition « en douceur » de l'accueil « crèche » vers l'accueil « centre de loisirs » afin de rassurer et préparer les enfants et leur famille. Il s'agit en effet de

dédramatiser le passage entre la crèche et le centre de loisirs ; de faire appel à la complémentarité des compétences pour favoriser la continuité éducative et de soutenir le processus d'autonomisation laissant à l'enfant le temps d'être et d'agir dans le respect de ses besoins

Ce dispositif est inscrit dans le projet de direction des services de la Ville mais sa mise en œuvre reste à définir. La définition des moyens qui y seront affectés devront être définis au regard des contraintes humaines, bâtementaires et financières.

#### **4. Recourir aux mesures de responsabilisation alternatives aux sanctions éducatives**

Afin de rendre l'exclusion éducative, la Ville de Louviers entend proposer, dans le cadre de conventions conclues avec les collèges et les lycées de la ville, aux élèves concernés par des mesures d'exclusion scolaire, de les accueillir dans les services de la ville. Il s'agira ainsi, plutôt que de laisser ces jeunes livrés à eux-mêmes, de les responsabiliser et de contribuer à leur parcours éducatif à travers une immersion professionnelle.

Cette démarche avait été présentée en 2019 lors du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance mais n'a jusqu'à présent pu être mise en œuvre du fait de la crise sanitaire.

#### **5. Développer l'offre médico-psycho-pédagogique (CMPP)**

Malgré l'existence d'un centre médico-psycho-pédagogique CMPP à Louviers, la prise en charge des enfants et adolescents éprouvant des difficultés d'apprentissage, souffrant de troubles psychomoteurs, du langage, ou de troubles du comportement, en famille ou à l'école est rendue difficile voire impossible du fait d'insuffisance de structures d'accueil et d'accompagnement.

Dans le cadre de sa labellisation d'« hôpital de proximité », la ville de Louviers entend proposer à l'ARS et l'Education nationale que l'hôpital de Louviers développe une offre médico-psycho-pédagogique supplémentaire adaptée à l'échelle du territoire de l'agglomération Seine-Eure.

#### **6. Promouvoir une approche inclusive de la réussite éducative**

L'éducation est au cœur des villes durables et des objectifs définis par les Nations Unies. Une ville inclusive se doit de porter une égale attention à tous, quelles que soient les différences de chacun. A cet égard, plusieurs actions ont été impulsées, mises en œuvre et soutenues par la municipalité et ses partenaires, à l'instar de l'ouverture d'une UEMA à l'école maternelle Salengro, de classes Ulis supplémentaires, du renforcement des liens avec l'IMP Hovia (anciennement Le Moulin vert). Une attention particulière est également portée à la scolarisation dans les meilleures conditions possibles des enfants issues de la communauté du voyage.

Parmi les projets engagés par la municipalité, figurent la prise en compte d'une meilleure inclusion dès la petite enfance avec la participation des crèches municipales au réseau « Les Bullotins », le renforcement des relations entre la Ville de Louviers et l'IMP Hovia, le rapprochement du monde de l'entreprise de jeunes en situation de handicap afin d'aider à leur insertion professionnelle.



Enfin, dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier des Acacias, la construction de la nouvelle école des Acacias prévoit la création d'un pôle d'inclusion permettant un accompagnement adapté des enfants en situation de handicap.

## **7. Lutter contre le harcèlement à l'école**

Le harcèlement, qui se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique, peut-être le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Insidieusement, ces agressions répétées impactent sensiblement l'enfance et l'adolescence de centaines de milliers d'élèves chaque année, toutes catégories sociales confondues. L'omniprésence des réseaux sociaux a pour conséquence de prolonger ce harcèlement en hors de l'enceinte des établissements scolaires.

Le harcèlement scolaire est un véritable fléau, très impactant en matière de réussite scolaire. Aussi est-il nécessaire de renforcer les actions liées à l'éducation au numérique, à la détection des situations de harcèlement et à l'accompagnement des victimes. Il convient d'adapter les messages aux différents âges de la vie, dans le cadre du continuum éducatif.

Ainsi, un module spécifique pourrait être envisagé pour les membres élus du conseil municipal des jeunes et une journée de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement scolaire pourrait être instaurée dans les écoles de Louviers.

## **8. Renforcer les liens entre l'éducation nationale et le secteur périscolaire**

Plusieurs éléments du projet éducatif de territoire visent à garantir une continuité et une cohérence entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Il est nécessaire de sensibiliser la communauté éducative à considérer l'ensemble de la journée, de la semaine et, au final, le temps de l'enfant dans sa globalité. Ainsi, un certain nombre d'actions visent à construire des passerelles entre les temps de l'enfant, entre les structures et avec les familles. L'organisation des services municipaux doit ainsi s'adapter pour que ce lien soit effectif entre les services, les acteurs et les temps de l'enfant.

La politique culturelle mais aussi les actions en faveur du sport, en particulier dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » peuvent sous-tendre des initiatives en faveur de la réussite éducative.

Dans le cadre des Grandes causes municipales ou des projets portés par la Caisse des écoles, par exemple, la municipalité entend ainsi créer de nouvelles passerelles entre les temps scolaire et périscolaire, dans le respect des contraintes et des exigences de chacun.

## **9. Améliorer l'accompagnement des mineurs isolés**

Selon la Convention internationale des Droits de l'enfant, les Etats membres, dont fait partie la France, s'engagent à offrir à tout mineur présent la possibilité d'être scolarisé, « *sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation* ». Ainsi, le droit relatif à l'accès scolaire doit être le même pour chaque enfant, qu'il soit français ou étranger.

À Louviers, les mineurs étrangers isolés sont pris en charge par le Comité d'action et de promotion sociale (CAPS) qui dispose de locaux rue du Bal-Champêtre. Ces jeunes ont des parcours de vie souvent brisés par des ruptures et des drames familiaux. Ils doivent surmonter de nombreux obstacles, à commencer par la barrière de la langue pour ceux d'entre eux qui sont de nationalité étrangère.

Il apparaît nécessaire de mieux articuler les interventions des différents acteurs autour de ces jeunes mineurs isolés pour mieux les suivre et les intégrer dans une approche municipale globale de soutien à la réussite éducative.

---